



DOMAINES D'INTERVENTION GRILLE TARIFAIRE ASSOCIEE

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
 Reçu en préfecture le 11/12/2024
 Publié le
 ID : 057-200040822-20241209-2024_11-DE

DOMAINES D'INTERVENTION

MOSELLE AGENCE TECHNIQUE est un Etablissement Public Administratif créé en 2013 qui apporte à ses quelque 720 adhérents une assistance technique, juridique et administrative dans les domaines suivants :

- La Voirie, les Réseaux Divers et les travaux connexes (chemin, route, trottoir, éclairage public...);
- L'aménagement qualitatif d'espaces publics (places, fontaines, entrées ou traversées de villes...);
- Les aménagements de sécurité routière;
- Les petits aménagements et équipements publics (aires de jeux, équipements sportifs de plein air, cimetières, parcs...);
- La construction/réhabilitation de bâtiments publics (mairie, salle polyvalente, école, accueil périscolaire, gymnase, équipements culturels, touristiques, logements, maison de santé...);
- L'assainissement, l'eau potable, le SATESE, la GEMAPI...;
- La gestion de l'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti ou des réseaux existants;
- La production d'énergies renouvelables;
- Les marchés publics et la commande publique;
- L'assistance juridique et le conseil aux Maires sur les matières et compétences relevant des Communes et intercommunalités;
- L'accompagnement à la recherche et au montage de demandes de subventions.

MODALITES D'INTERVENTION ET GRILLE TARIFAIRE

	Type de service	Coût du service*	Commentaire(s)
TRAVAUX	Assistance à maîtrise d'ouvrage	0,5 à 3,0 % HT du montant estimé de l'opération, avec un mini de 1 000 € HT	Pourcentage de rémunération fixé par convention et établi en fonction de l'importance, de la complexité de l'opération et des éléments de mission confiés à MATEC
	Assistance opérationnelle	2,0 à 6,0 % HT du montant estimé de l'opération, avec un mini de 1 000 € HT	
	Mission de suivi de chantier complémentaire	200 € HT par demi-journée sur la base du temps passé	Uniquement possible sur des opérations accompagnées par MATEC dès leur étude ou conception
ASSAINISSEMENT	SATESE – pour les collectivités de Moselle éligibles	0,50 € TTC par an et par EH (Equivalent Habitant) par station de traitement	Donne droit à un programme annuel de visites et d'analyses normé fonction de la capacité en EH de l'unité de traitement La participation par station de la Collectivité ne peut être inférieure à 250 € et le montant global de sa contribution pour l'ensemble de ses stations éligibles ne peut être supérieur au coût du service
	Visites de contrôle de stations de traitement et d'analyses de boues d'épuration	Tarifs HT du BPU majorés de 2,0 % au titre de frais de gestion	Accès et bénéfice du BPU contractualisé avec l'attributaire du marché lancé par MATEC Service mobilisable pour des prestations de base ou complémentaires demandées soit par des collectivités éligibles au SATESE, soit par des collectivités non éligibles mais adhérentes à MATEC

Type de service	Coût du service*		
MARCHES PUBLICS	Accès à la plateforme mutualisée de dématérialisation pour les consultations	Sans coût supplémentaire	Service ouvert et accessible dès lors que la structure est adhérente à MATEC
	Accompagnement à la rédaction de pièces administratives de DCE et/ou assistance à la publication, analyse et notification de marchés	Intégré au montant prévu par la convention afférente à l'opération	Pour le cas des opérations bénéficiant d'une assistance technique de MATEC
		200 € HT par demi-journée sur la base du temps passé	A formaliser dans le cadre d'une convention ou par l'émission d'un bon de commande sur base d'un devis pour les assistances d'un montant inférieur à 1 000 € HT
	Accompagnement à la recherche de cofinanceurs et au montage des dossiers de demande de subventions afférents	2,0 % HT des montants des subventions notifiées	Avec un mini de 1 000 € par subvention obtenue. Aucune rémunération n'est due pour les dossiers de demande de subventions déposés n'ayant pas abouti
ASSISTANCE JURIDIQUE	Accès en ligne à des fiches techniques et d'actualité juridique	Sans coût	Service ouvert à toutes les collectivités mosellanes en lien avec le mandat donné à MATEC par le Conseil Départemental
	Accès à des réunions et temps d'information et de formation		
	Questions ponctuelles sur un aspect juridique lié aux compétences et fonctionnement des Collectivités	Sans coût supplémentaire	Service ouvert et accessible dès lors que la Collectivité est adhérente à MATEC
	Réalisation d'études juridiques plus complexes	200 € HT par demi-journée sur la base du temps estimé pour réaliser la prestation commandée	Uniquement pour les adhérents à MATEC et à formaliser dans le cadre d'une convention ou par l'émission d'un bon de commande
AUTRES	Etudes diverses spécifiques	200 € HT par demi-journée sur la base du temps estimé pour réaliser la prestation commandée	Service ouvert et accessible dès lors que la Collectivité est adhérente à MATEC
	Accompagnement au montage d'une DSP		A formaliser dans le cadre d'une convention dédiée
	Journées complémentaires		Appliquées, d'une part, quand il est nécessaire de revenir sur des études déjà livrées pour cause de changement ou de réorientation du projet par le maître d'ouvrage et, d'autre part, lors de la relance de marchés pour cause de lots infructueux, défaillances d'entreprises, changement du projet...

* A ces coûts HT se rajoutent, dans la quasi-totalité des cas un assujettissement à la TVA au taux réglementaire normal en vigueur applicable à la date de facturation.

PRINCIPES ET ENCADREMENT DES INTERVENTIONS DE MATEC

- Toute demande de prestation donne lieu à un entretien avec les services de MATEC ;
- Toute prestation est précédée d'une réunion de spécification de la demande de l'adhérent avec les services de MATEC ;
- Toute prestation donne lieu à la formalisation et à la signature préalables d'un document d'engagement particulier (convention, avenant, bon de commande) passé entre MATEC et le représentant de la Collectivité adhérente ;
- Quand ce document d'engagement prend la forme d'une convention particulière, celle-ci comprend notamment des articles sur les points suivants :
 1. Objet de la convention ;
 2. Contenu de la prestation ;
 3. Engagement des parties ;
 4. Conditions financières de la prestation étant précisé que le calcul du coût est présenté dans une annexe financière jointe à la convention ;
 5. Modalités de révision de la convention ;
 6. Durée de la convention ;
 7. Dispositions en cas de contentieux.
- Seule la réception d'un document d'engagement particulier signé par l'adhérent permet le démarrage effectif de la prestation ;
- Les informations et conseils simples qui ne nécessitent aucun déplacement et n'excèdent pas un total cumulé sur un an d'une journée de temps de travail sont assurés sans frais au titre des cotisations d'adhésion.

COORDONNEES - CONTACT

Pour toute demande d'information liée à l'adhésion à MATEC ou aux prestations en mesure d'être délivrées :

MOSELLE AGENCE TECHNIQUE – 17, quai Paul Wiltzer – 57000 METZ
Tél.03.55.94.18.11 – contact@matec57.fr